

F 865 Plus

1. Identification du mélange et de la société

1.1. Identificateur de produit

F 865 PLUS

1.2. Utilisations identifiées pertinentes du mélange et utilisations déconseillées

Détergent pour usage industriel mécanique

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

F : Winterhalter SA, 38/40 route de Brignais – 69630 Chaponost

Tel : 0 820 204 205, Fax : 0 820 204 221

E-mail : infos@winterhalter.fr

DE : Winterhalter Gastronom GmbH, Tettlinger Straße 72, 88074 Meckenbeuren (Allemagne)

Téléphone : +49 (0) 7542 / 402-0, fax : +49 (0) 7542 / 402-187

E-mail : MSDS@winterhalter.de

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Appel d'urgence centre antipoison Berlin, consultation en allemand et anglais :

Téléphone : +49 (0) 30 / 30686 790

F : INRS/ORFILA

Tel : 01.45.42.59.59

2. Identification des dangers

2.1. Classification du mélange

R 35 Provoque de graves brûlures

2.2. Eléments d'étiquetage (selon 1999/45/CE)



Corrosif

Contient : hydroxyde de potassium

S 26 En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.

S 27 Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé.

S 28 Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec beaucoup d'eau et de savon.

S 36/37/39 Porter un vêtement de protection approprié, des gants et un appareil de protection des yeux/du visage.

S 45 En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).

2.3. Autres dangers

Le produit ne contient aucune substance identifiée, selon 1907/2006/CE annexe XIII, comme persistante, bioaccumulable et toxique (PBT) ou très persistante et très bioaccumulable (vPvB).

F 865 Plus

3. Composition/informations sur les composants

3.1. Substances

Ce produit est un mélange.

F 865 Plus

3.2. Mélanges

Substances dangereuses	Désignation	%	Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008	Classification selon la directive 67/548/CEE	Toxicité aiguë
CAS : 1310-58-3 EINECS : 215-181-3	Hydroxyde de potassium	1 - 5	Acute Tox. 4 ; Skin Corr.1A ; H 314 ; H 302	C ; R 35 ; R 22	DL ₅₀ (dermale, rat) >2 000 mg/kg DL ₅₀ (orale, rat) >200 mg/kg DL ₅₀ (inhalation, poussières/brouillards, rat) >5mg/l/4 h
CAS : 13845-36-8 EINECS : 237-574-9	Tripolyphosphate de potassium	5 - 15	Eye Irrit.2 ; Skin Irrit.2 ; H 319 ; H 315	Xi ; R 36/38	DL ₅₀ (dermale, rat) >2 000 mg/kg DL ₅₀ (orale, rat) >2 000 mg/kg DL ₅₀ (inhalation, poussières/brouillards, rat) >5mg/l/4 h
CAS : 497-19-8 EINECS : 207-838-8	Carbonate de sodium	1 - 5	Eye Irrit. 2 ; H 319	Xi ; R 36	DL ₅₀ (dermale, rat) >2 000 mg/kg DL ₅₀ (orale, rat) >2 000 mg/kg DL ₅₀ (inhalation, poussières/brouillards, rat) >5mg/l/4 h
CAS : 1312-76-1 EINECS : 215-199-1	Silicate de potassium	5 - 15	Skin Corr. 1B ; H 314	C ; R 34	DL ₅₀ (dermale, rat) >2 000 mg/kg DL ₅₀ (orale, rat) >2 000 mg/kg DL ₅₀ (inhalation, poussières/brouillards, rat) >5mg/l/4 h
CAS : 6834-92-0 EINECS : 229-912-9	Métasilicate de sodium	1-5	Skin Corr. 1B ; STOT SE 3 ; H 314 ; H 335	C ; R 34 ; R 37	DL ₅₀ (dermale, rat) >2 000 mg/kg DL ₅₀ (orale, rat) >2 000 mg/kg DL ₅₀ (inhalation, poussières/brouillards, rat) >5mg/l/4 h
CAS : 6834-92-0 EINECS : 229-912-9	Chlorure de dioxyldiméthyl ammonium	0,1-1	Acute Tox. 4 ; Skin Corr. 1B ; Aquatic Acute1 ; H 302 ; H 314 ; H 400	C ; N R 22 ; R 34 ; R 50	DL ₅₀ (dermale, rat) >2 000 mg/kg DL ₅₀ (orale, rat) >200 mg/kg DL ₅₀ (inhalation, poussières/brouillards, rat) >5mg/l/4 h

Remarque : les caractéristiques de dangerosité se rapportent aux propriétés des substances pures, pour le marquage de la préparation (produit) cf. chapitre 2. Vous trouverez le libellé des phrases R mentionnées et les remarques relatives aux dangers au chapitre 16

4. Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Retirer immédiatement les vêtements contaminés. Si des troubles apparaissent, consulter un médecin.

- Après inhalation :** aucun risque d'exposition par inhalation en cas d'utilisation conforme.
- Après contact avec la peau :** laver à l'eau et au savon puis bien rincer. Retirer les vêtements contaminés par le produit.
- Après contact avec les yeux :** en cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.
- Après ingestion :** rincer la bouche et boire le plus d'eau possible. Ne pas faire vomir. En cas de douleurs persistantes, consulter un médecin.

F 865 Plus

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Voir chapitre 11.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traiter en fonction des symptômes. En cas d'ingestion de grandes quantités, administration d'antimoussant (Dimeticon).

5. Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Appropriés : jet d'eau, mousse résistante à l'alcool, poudre d'extinction, dioxyde de carbone.

Inappropriés : jet d'eau à fort débit

5.2. Dangers particuliers résultant du mélange

Produits de la combustion possibles : monoxyde de carbone, dioxyde de carbone

5.3. Conseils aux pompiers

Le produit n'est pas combustible. Adapter les mesures d'extinction d'incendie à l'environnement.

6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Eviter le contact avec la peau et les yeux. Porter un équipement de protection individuelle (voir chapitre 8).

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser pénétrer le produit dans les égouts, les eaux superficielles, les eaux souterraines et le sol.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Absorber au moyen de matières absorbantes (p. ex. liant universel, sable, terre à diatomées). Chasser les petits résidus avec beaucoup d'eau.

6.4. Référence à d'autres chapitres

Respecter les consignes et mesures de protection indiquées dans les chapitres 7 et 8.

7. Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Utiliser exclusivement conformément aux informations contenues dans la fiche de données techniques.

Eviter le contact avec la peau et les yeux. Ne pas mélanger avec d'autres produits. Ne pas manger, ni boire, ni fumer dans les zones de travail. Se laver les mains après utilisation. Avant d'entrer dans une zone de restauration, retirer les vêtements et équipements de protection contaminés.

7.2. Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

Maintenir le récipient fermé de manière étanche.

7.3. Utilisation finale particulière

Voir chapitre 1,2.

F 865 Plus

8. Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Voir chapitre 3.

8.2. Contrôles de l'exposition

Équipement de protection individuelle :

Protection respiratoire : non nécessaire en cas d'utilisation conforme aux informations contenues dans la fiche de données techniques.

Protection des mains : gants de protection selon EN 374. Une liste des produits appropriés assortie d'informations détaillées sur la durée de port est disponible sur demande.

Protection des yeux : Lunettes de protection.

9. Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Etat de l'agrégat :	liquide
Couleur :	incolore
Odeur :	spécifique au produit
Valeur pH (20 °C) :	14
Point d'ébullition (°C) :	env. 100
Point d'éclair (°C) :	sans objet
Point de fusion/intervalle de fusion (°C) :	env. 0
Risque d'explosion :	non explosif
Propriétés comburantes :	propriété non définie
Pression de vapeur :	propriété non définie
Densité relative (20 °C) g/cm ³ :	1,4
Solubilité dans l'eau (20 °C) :	miscible en toutes proportions
Solubilité :	propriété non définie
Coefficient de partage : n-octanol/eau :	propriété non définie
Viscosité (20 °C) mPa s :	< 10
Densité de vapeur :	propriété non définie
Vitesse d'évaporation :	propriété non définie
Densité apparente g/l env. :	sans objet

9.2. Autres informations

Aucune donnée physico-chimique supplémentaire n'a été transmise.

10. Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Réaction avec des métaux communs avec dégagement d'hydrogène. Réaction avec de l'eau et des acides avec dégagement de chaleur. Le produit est chimiquement stable dans des conditions d'environnement normales (température ambiante).

10.2. Stabilité chimique

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Réaction avec des métaux communs avec dégagement d'hydrogène. Réaction avec de l'eau et des acides avec dégagement de chaleur. Aucune connue

10.4. Conditions à éviter

F 865 Plus

- 10.5. **Matériaux incompatibles** Métaux communs, acides
10.6. **Produits de décomposition dangereux** Aucun en cas d'utilisation conforme.

11. Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë

Toxicité aiguë des substances présentes en concentrations élevées : voir chapitre 3.

Irritation, effet corrosif, sensibilisation

Classification du produit selon 1999/45/CE : voir chapitre 2.

Toxicité en cas d'administration répétée

Aucune donnée disponible.

Cancérogénicité, mutagénicité, toxicité pour la reproduction

Le produit ne contient aucune concentration importante de substances ayant des propriétés cancérogènes, mutagènes et/ou toxiques pour la reproduction.

12. Informations écologiques

12.1. Toxicité

Substances organiques : CL₅₀ (poissons, daphnies) 1-10 mg/l

Autres substances organiques : CL₅₀ (poissons, daphnies) >10 mg/l

12.2. Persistance et dégradabilité

Toutes les substances organiques contenues dans le produit satisfont aux critères du test OCDE 302 B et aux valeurs requises dans le Règlement sur les détergents (CE) 648/2004 en termes de biodégradabilité totale.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Le produit ne contient aucune concentration importante de substances bioaccumulables.

12.4. Mobilité dans le sol

Aucune donnée disponible.

12.5. Résultats de l'évaluation PBT et vPvB

Voir chapitre 2.3.

12.6. Autres effets néfastes

Une attestation écologique comportant des informations détaillées sur l'impact sur l'environnement est disponible sur demande.

13. Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Résidus de produit : élimination (incinération) correcte des résidus de produit par une entreprise homologuée, spécialisée dans l'évacuation des déchets.

Code de déchets selon 2000/532/CE (produit) : 060204

Emballages contaminés : vider intégralement les emballages contaminés en PEHD puis les fermer ; ils peuvent être alors envoyés au recyclage, mis en décharge ou incinérés.

Observer pour cela les règlements locaux. Valable uniquement en Allemagne : les emballages comportant le symbole « Point vert » peuvent être éliminés via le système DSD.

Code de déchets selon 2000/532/CE (emballage) : 150102

F 865 Plus

14. Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU :

UN1719

14.2 Nom d'expédition des Nations unies :

ADR/RID

Substance liquide corrosive et alcaline, n.a.g. (métasilicate de métal alcalin, hydroxyde de potassium)

IMDG-Code / ICAO T. I. / IATA DGR

Caustic alkali liquid, n.o.s. (alkalimetasilicates, potassium hydroxide),

14.3. Classe de danger pour le transport :

8

14.4 Groupe d'emballage :

II

14.5. Dangers pour l'environnement :

ADR / RID / IMDG-Code / ICAO T. I. / IATA DGR :

Non

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur :

EmS : F-A,S-B

voir chapitres 6 à 8

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC :

Le produit n'est pas prévu pour un transport en vrac.

15. Informations réglementaires

15.1 Réglementations/législations particulières au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Le produit est une préparation aqueuse et contient un taux de dissolvant organique (COV) < 30 % selon 1999/13/CE

Substances (selon 648/2004/CE)

<5 % agents de surface amphotères ; <5 % agents de surface cationiques ; 15-30 % phosphate.

Autres substances : alcalis, produits secondaires.

Dispositions nationales :

Allemagne :

Classe de risque de pollution de l'eau (VwVwS, annexe 4) = 1 – pollue légèrement l'eau

Numéro BfR :

Autriche :

Classe de dangers VbF : --

15.2. Evaluation de la sécurité chimique

Le produit n'a été soumis à aucune évaluation de la sécurité chimique selon 1907/2006/CE, annexe I.

F 865 Plus

16. Autres informations

Libellé des phrases R mentionnées au paragraphe 3

R 22	Nocif en cas d'ingestion.
R 34	Provoque des brûlures.
R 35	Provoque de graves brûlures.
R 36	Irritant pour les yeux.
R 36/38	Irritant pour les yeux et la peau.
R 37	Irritant pour les voies respiratoires.
R 50	Très toxique pour les organismes aquatiques.

Libellé des phrases R mentionnées dans les remarques relatives aux dangers du paragraphe 3

H 302	Nocif en cas d'ingestion.
H 314	Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves
H 315	Provoque une irritation cutanée.
H 319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H 335	Peut irriter les voies respiratoires.
H 400	Très toxique pour les organismes aquatiques.

Les données sources utilisées pour l'élaboration de la présente fiche de données de sécurité peuvent être consultées sur les fiches de données de sécurité de nos fournisseurs.

Les informations ci-dessus se basent sur l'état actuel de nos connaissances et de notre expérience et décrivent notre produit en tenant compte de certaines exigences de la protection du travail et de l'environnement sans toutefois garantir une qualité spécifique. Les modifications essentielles par rapport à la version précédente sont signalées par un trait vertical.